Trentième Année. — N° 172 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 21 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 20 JUIN 1885

Epanchements de M. Ferry

Le *Figaro* a chargé un de ses rédacteurs d'aller questionner M. Ferry sur les affaires du Tonkin et il a publié leur conversation dans son numéro d'hier, sous ce titre : « Mémoire de l'accusé. »

L'*accusé* a commencé, paraît-il, « par s'exprimer *en termes émus* sur la perte que déplore la France ». Les journaux radicaux, qui ont dit que M. Ferry était le véritable auteur de la mort de l'amiral Courbet, ne manqueront pas de comparer ses larmes à celles du crocodile qui pleure sa victime.

Ce qui est plus intéressant à noter que les larmes de M. Ferry, c'est son aveu formel que l'amiral Courbet « n'a jamais été partisan de l'expédition de Formose ». L'amiral voulait frapper la Chine au cœur, c'est-à-dire dans le golfe de Petchili. Sa pensée était de détruire Port-Arthur, le grand port militaire de la Chine, ce qui découvrait Pékin et portait un coup terrible au Céleste-Empire.

C'était la conception d'un véritable homme de guerre. Pourquoi M. Ferry n'a-t-il pas accepté le plan de l'amiral Courbet ? « Parce qu'une pareille entreprise, a-t-il dit au rédacteur du *Figaro*, exigeait six ou sept mille hommes de débarquement. »

La raison ne nous semble pas suffisante. Qui veut la fin veut les moyens, et puisqu'on était en guerre avec la Chine, il fallait prendre les moyens de la battre et d'en finir le plus tôt possible. On ne devait pas faire la guerre à la Chine, si l'on ne disposait pas d'un corps de débarquement de six mille hommes. Mais la preuve qu'on pouvait disposer de six mille hommes et même de beaucoup plus, c'est qu'on a envoyé vingt-cinq mille hommes au Tonkin et quatre mille hommes à Formose.

Si M. Ferry a substitué son propre plan de campagne à celui de l'amiral Courbet, c'est évidemment parce que, tout en regardant l'amiral comme un grand homme de guerre, il se regardait comme un plus grand homme de guerre que lui.

M. Ferry a dit à son interlocuteur qu'il avait désigné Formose comme champ d'opérations contre la Chine, parce qu'il s'était dit « que de ce côté il était facile de limiter les opérations ». En effet, les opérations à Formose ont été limitées ! Elles l'ont été à tel point qu'elles n'ont produit qu'un résultat négatif.

L'occupation du petit port de Kelung, dans cette île de Formose dont le Céleste-Empire ne possède en réalité que la plus minime partie, nous a coûté quinze cents hommes, morts de la fièvre et du choléra, et a produit sur la Chine tout juste le même effet que sur un éléphant une piqûre d'épingle.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans la conversation de M. Ferry, c'est sa constatation que la Chine a toujours désiré la paix, que le prince Chun notamment, bien qu'appelé au pouvoir par le parti de la guerre, reconnaissait la nécessité d'une entente avec la France et qu'enfin la paix est née « fortuitement » sans que lui, Ferry, ait rien fait lui-même pour obtenir ce résultat. Dans ces conditions, il paraît difficile de faire un mérite à M. Ferry de la conclusion de la paix.

On peut même dire que si nous n'avons eu la paix que le 34 mars, au lieu de l'avoir neuf mois avant, c'est grâce à l'entêtement de M. Ferry, qui voulait arracher à la Chine une indemnité de guerre. Et quand l'ancien président du conseil déclare « que les intentions du gouvernement n'avaient jamais varié », et « que le gouvernement n'avait jamais exigé autre chose que la tranquille possession du Tonkin », il fait preuve d'un singulier manque de mémoire.

Tout le monde sait que les idées de M. Ferry ont varié, au moins sur un point, puisqu'il a réclamé, en juin 1884, une indemnité de deux cent cinquante millions de francs à la Chine, et qu'il a accepté, en mars 1885, un traité où il n'est nullement question d'indemnité.

M. Ferry ne pouvait guère se dispenser de parler à son interlocuteur de la fameuse « marche sur Langson ». Il a déclaré « qu'il n'avait jamais été grand partisan de cette marche dans la contrée *où l'on ne mange pas* ». Puisque les chefs du corps expéditionnaire n'en étaient pas partisans non plus, pourquoi y est-on allé ?

M. Ferry prétend qu'il s'est produit une véritable poussée de l'opinion publique en faveur d'une marche sur Langson ! Il est assez étonnant qu'une *poussée de l'opinion publique* ait pu se produire, sans que personne autre que M. Ferry s'en soit aperçu. Nous nous permettons de croire qu'une poussée aussi ignorée n'était pas irrésistible.

Le « mémoire de l'accusé » ne nous révèle en réalité, qu'une chose : les sentiments de sympathie que M. Ferry a voués à l'impératrice de Chine. M. Ferry a exprimé sa profonde admiration pour cette souveraine, qui est réellement, a-t-il dit, « une femme supérieure ».

Quel dommage qu'il n'ait pas pu, dès le début de l'affaire du Tonkin, entrer en rapports directs avec cette femme supérieure, et causer avec elle des intérêts de la France et de la Chine ! Un quart d'heure de conversation entre M. Ferry et l'impératrice de Chine, aurait peut-être levé bien des difficultés.

LES FINESSES DE JULES ROCHE

M. Jules Roche est un habile homme ; du moins il le croit, mais ses finesses sont cousues avec du fil rouge. Selon lui, il y a lieu de modifier ainsi la classification budgétaire :

1° Impôts directs ; 2° impôts indirects ; 3° produits des monopoles et des exploitations industriels de l'Etat et des services publics ; 4° produits et revenus des domaines de l'Etat ; 5° produits divers du budget ; 6° ressources exceptionnelles en 1886, qui s'élèvent à 8 millions et qui feront défaut en 1887 ; 7° recettes d'ordre.

La commission a adopté cette classification singulière, d'après laquelle, pour ne citer qu'un exemple, on compte les tabacs non plus comme un impôt indirect, mais comme un « produit des exploitations industrielles de l'Etat qui correspondent à de véritables services rendus à ceux qui les paient ». Le but de la modification est d'arriver à diminuer, sur le papier, le chiffre total des impôts. Mais le contribuable n'en paiera pas moins 130 francs par tête d'habitant, comme cela ressort de l'addition des divers budgets ordinaire, extraordinaire, annexes, départementaux et communaux, addition qui s'élève à 5 milliards.

Sous quelque nom que l'on déguise la note à payer, cela ne change rien à la somme qui sort de la poche des contribuables.

LE RAPPORT DE M. MAUNOURY

Le rapport de M. Maunoury sur le budget des cultes vient d'être distribué. Il est très court. Le système appliqué est celui de la réduction sans phrases. Dans les autres budgets, quand, par hasard, une réduction est proposée, on s'efforce de la justifier, de la présenter comme possible et praticable. Mais ce serait faire à l'Eglise, paraît-il, un honneur excessif que de fournir des raisons à l'appui des mesures projetées contre elle. Elle est « l'ennemi » ; elle n'a pas d'explications à demander ; les Maunoury de la commission ne sont pas tenus de lui en donner.

Bien entendu, toutes les suppressions de crédit opérées l'an dernier, sont maintenues, et le rapporteur nous apprend que c'est d'abord avec M. Goblet. Depuis qu'il est ministre, ce personnage trouve excellents les « marchandages » qu'il critiquait naguère, quand il faisait de l'opposition à son prédécesseur, M. Martin-Feuillée.

Mais il y a, en outre, de nouvelles réductions. M. Maunoury biffe d'un trait de plume le chapitre 8, intitulé : *Allocations aux chanoines*, et dont le montant s'élevait à 1,100,000 fr. Le motif ? « Votre » commission, écrit M. Maunoury, a pensé qu'il » convenait de revenir à la première résolution » prise lors de la discussion du budget de 1885 par » la Chambre des députés, qui avait d'abord supprimé ce chapitre et ne l'a rétabli, lorsque la » loi de finances est revenue du Sénat, qu'à une » très faible majorité. » On espère que le Sénat ne sera pas capable d'un nouvel effort de résistance.

Sur le chapitre des « allocations aux desservants et vicaires » on pratique une économie de 127,000 francs ; le rapport ne daigne pas même indiquer comment on la réalise.

Les *secours pour églises et presbytères* sont réduits de 150,000 fr. Enfin, une somme de 14,000 fr. est économisée sur le personnel des bureaux des cultes.

Ce rapport ou plutôt ce procès-verbal ne contient pas les déclamations qui donnaient, l'autre année, à celui du citoyen comte de Douville-Maillefeu le caractère qu'on n'a pas oublié. M. Maunoury et la commission se sont dit apparemment qu'ils n'avaient pas besoin, pour manifester leurs sentiments d'hostilité contre l'Eglise, de cette rhétorique empruntée aux réunions radicales ; il est certain que les chiffres parlent assez haut d'eux-mêmes.

Néanmoins, à côté de l'injustice, une part est faite à l'outrage. La qualification de « traitement » appliquée à l'indemnité des ministres du culte, ne suffit déjà plus à M. Maunoury : il emploie le mot de « salaires ». Parlant des secours dérisoires qui pourront être octroyés à quelques-uns des chanoines dépouillés de ce qui leur est dû, il insinue que la plupart des diocèses sont « opulents ».

Les rapporteurs changent ; les ministres changent ; la haine contre l'Eglise demeure.

L'AMIRAL COURBET

UNE LETTRE DE MGR BOUCHÉ

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc, vient de prescrire des prières publiques pour le repos de l'âme de l'amiral Courbet et pour les marins et soldats morts pour la patrie, pendant la campagne du Tonkin et de Chine.

Dans la lettre-circulaire qu'il adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse, le prélat, ancien aumônier de la marine, rappelle qu'il a particulièrement connu l'amiral ; il en trace ce portrait :

« L'amiral Courbet fut de ces hommes dont on peut dire, au début même de leur carrière, qu'ils auront toujours les qualités nécessaires dans le rang qu'ils occuperont, et qu'ils honoreront, autant qu'ils en seront honorés eux-mêmes, les hautes situations qu'ils pourront atteindre. Il se forma, à cette grande école de la marine française, où on apprend à obéir, à commander, à se décider à agir, à aimer la discipline et à la faire observer ; en un mot, où l'on apprend à vivre et à mourir sous la loi austère du sacrifice.

En traversant avec honneur tous les grades de la hiérarchie, il se préparait à devenir, selon l'expression de ses compagnons d'armes le « vrai chef » qu'ils ont admiré plus tard. Aussi l'opinion de la marine tout entière le désigna-t-elle pour diriger et mener à bonne fin les affaires du Tonkin, qui, par suite de circonstances malheureuses, avaient pris un dangereux développement.

» Quelles rares et viriles qualités il apporta dans ce commandement ! Une merveilleuse intelligence était chez lui au service d'une haute raison. Grande était son expérience des choses de la marine et de la guerre ; sa science, profonde et universelle. Jamais il ne laissa rien au hasard : il calculait tout, et entrait, avec un soin minutieux, dans les moindres détails d'un plan mûrement étudié.

Et quant tout était préparé, quelle résolution, quelle vigueur dans l'action ! Quel mépris du danger ! calme, vigilant, animant chacun par son exemple, rassurant tous les esprits par sa fermeté, sa résolution froide et cette indomptable persévérance que rien ne pouvait décontenancer. Quand l'amiral rend compte au gouvernement d'actions de guerre à jamais glorieuses pour le pavillon français, quelle héroïque simplicité dans ses bulletins de victoires, que de grandeur chevaleresque, quel oubli de soi-même.

» A bord du *Richelieu*, dont nous étions aumônier en 1878, l'amiral Courbet, alors capitaine de vaisseau, remplissait les fonctions de chef d'état-major du vice-amiral d'Hornoy, commandant en chef l'escadre d'évolution. Tous les dimanches, non seulement il assistait à la messe officielle, mais il y apportait une piété des plus édifiantes, suivant dans la *Journée du chrétien* les prières de la sainte liturgie.

Ce grand Dieu du ciel et de la terre qu'il avait connu, aimé et servi pendant sa noble carrière, lui aura ménagé — nous en aurons bientôt la certitude — ses consolations suprêmes aux derniers moments. Les secours de la religion, qu'il réclamait naguère avec insistance pour son escadre, en demandant des aumôniers, ces secours salutaires ne lui auront pas fait défaut, et l'un des prêtres de cette aumônerie de la marine, dont l'amiral Courbet appréciait si bien le saint et patriotique dévoûment, aura fermé les yeux ce grand Français, de cet humble chrétien. »

LE BAYARD

Le ministre de la marine a adressé hier le télégramme suivant au contre-amiral Lespès :

« Le corps de l'amiral Courbet sera rapporté par le *Bayard* et accompagné par tout l'état-major.

» Renvoyez le *Bayard* à Toulon aussitôt que possible.

» Je vous confirme dans votre commandement de l'escadre.

» GALIBER. »

A midi, le ministre de la marine n'avait reçu aucun télégramme annonçant le départ du *Bayard* des îles Pescadores.

NOUVELLES LETTRES DE L'AMIRAL COURBET

Saint-Etienne, 19 juin.

Le *Mémorial de la Loire* reproduit quinze lettres récentes de l'amiral Courbet. Elles sont remplies des plus graves accusations contre M. Jules Ferry.

LA NOTE DE L'« ABBEVILLOIS »

Le journal l'*Abbevillois* publiait hier la note suivante :

Plusieurs reporters de journaux parisiens racontent avoir lu et donnent même des extraits de lettres adressées par l'amiral Courbet à sa famille.

Nous sommes autorisés à déclarer que jamais la famille n'a communiqué à qui que ce soit des lettres de l'amiral renfermant la moindre appréciation sur la politique suivie par le gouvernement dans l'Extrême-Orient.

On lit à ce sujet dans le *Figaro* :

« En ce qui me concerne, j'apprendrai à l'*Abbevillois* que je n'avance rien qui ne soit l'absolue vérité.

» Quand j'écris : « J'ai tenu, touché et lu des lettres », c'est que cela *est*. Et je ne permets pas plus à l'*Abbevillois* qu'à quiconque de mettre mes affirmations en doute.

» Je suis de ceux dont la signature ne couvre jamais ni un mensonge ni un malentendu.

» Pierre GIFFARD. »

LES DÉMARCHES DE M. JULES FERRY

M. Jules Ferry, très impressionné des révélations faites de l'opinion que professait l'amiral Courbet sur sa politique au Tonkin, a fait faire des démarches très actives auprès de la famille du défunt et de diverses personnes ayant en leur possession des lettres de l'illustre marin.

LES OPPORTUNISTES

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les opportunistes, mis en race par les révélations des journaux sur la pensée de Courbet, se proposent d'agir énergiquement auprès du cabinet Brisson pour que le regretté amiral n'ait pas d'obsèques nationales. On ajoute même que M. Jules Ferry prétend donner à cette démarche le caractère d'un ultimatum.

LE MONUMENT

Le *Gaulois* annonce que le vice-amiral Dompierre d'Hornoy accepte la présidence du comité chargé de recueillir les souscriptions pour le monument qui sera élevé à l'amiral Courbet.

TROIS RÉUNIONS

Les jérômistes à Belleville

Les jérômistes avaient convoqué, hier soir, une réunion à la salle Favié, à Belleville, sous la présidence de M. Maurice Richard, ancien ministre. Deux ou trois orateurs y devaient prendre la parole. La réunion étant privée et l'entrée permise seulement aux porteurs d'une invitation personnelle, on pouvait espérer que les choses se passeraient de convenable façon ; cependant on fait remarquer, au moment de l'ouverture, que la distribution des cartes se fait à la porte d'une manière fort libérale et peut-être imprudente, les révolutionnaires à l'affût de scandales ne manquant pas dans ces parages. Il est huit heures, heure annoncée pour l'ouverture ; la salle s'emplit lentement... Huit heures et demie, neuf heures... personne au bureau ; enfin, à neuf heures un quart, M. Maurice Richard monte sur l'estrade ; M. Pascal, l'ancien préfet de la Gironde, prend place aussi, avec d'autres organisateurs de moindre importance.

L'assistance, qui a fait preuve d'une patience méritoire dans l'attente, écoute silencieusement la lecture que fait M. Maurice Richard d'un manifeste aux électeurs, conçu à peu près dans ce sens, sinon dans ces termes : « Nous sommes à la veille de la bataille électorale, et voici la situation des partis* : d'un côté, les réactionnaires qui, de quelque masque qu'ils se couvrent, préparent le renversement de la République ; de l'autre, les républicains, divisés entre eux et travaillant, de propos délibéré les uns, inconsciemment les autres, à la ruine de la paix sociale. Entre les monarchistes, qui ont juré la perte de la république, et les républicains parjures à leurs serments et à leurs principes, nous venons déclarer, au nom de notre chef, quelle doit être l'attitude du parti napoléonien.

» Si l'alliance hybride réactionnaire qu'on nous annonce pouvait triompher, soyez-en sûrs, le lendemain de la victoire verrait la mutilation du suffrage universel ; que les électeurs y prennent garde ; s'ils se laissent engager dans la voie où on les pousse, ils frapperont, au cœur, la démocratie.

» La *Constitution* actuelle n'établit aucune responsabilité, ni pour le chef de l'Etat, ni pour les ministres. Le chef de l'Etat responsable et représentant l'universalité des citoyens, c'est là le palladium, c'est là qu'on trouvera le relèvement du pays.

» On soutient que nous ne pouvons être que des prétendants ; parler ainsi, c'est fausser l'idée napoléonienne, c'est méconnaître la tradition des Bonaparte ; ils ne sont pas venus recommencer sous un autre nom l'ancien régime ; ils sont les représentants démocratiques de ce grand pays de France ; voilà pourquoi notre chef, qui a autant de droits et de parchemins que quiconque, a déclaré qu'il n'était pas prétendant, et nous venons, avec son autorisation, réitérer sa déclaration solennelle.

» Les vrais napoléoniens combattront donc cette nouvelle Sainte-Alliance ; entre un monarchiste et un républicain de bonne foi, qu'ils n'hésitent pas à voter pour le candidat républicain et à préparer ainsi la réconciliation nationale. »

Cette déclaration, prononcée posément et d'une voix ferme, est écoutée en silence et recueille même quelques applaudissements.

Un orateur se lève et se prépare à passer en revue l'histoire contemporaine. Il commence à 1789 ; mais on l'arrête au début, au manifeste de Brunswick et à la prise de la Bastille. (Ce n'est pas vous qui l'avez prise !) A partir de ce moment, la salle devient houleuse ; on s'interpelle : « Parlez-nous de Sedan ! — Vive la Commune ! »

Quelques voix demandent que la parole soit donnée au citoyen Crié, qui monte à la tribune, mais ne peut se faire écoute.

***

Après lui, M. Pascal essaie de se faire entendre ; on l'écoute pendant quelques minutes ; son exorde veut être insinuant :

« Je viens réhabiliter ce quartier ; je viens le prévenir des pièges qu'on lui tend... »

On grogne, des altercations s'engagent ; une pierre, lancée des tribunes, vient briser un globe de cristal ; la table des journalistes, qui se trouve précisément au-dessous, commence à se dégarnir ; une querelle se produit à droite, sur la galerie au-dessus de l'estrade ; un membre du bureau se hisse sur une chaise pour recommander le silence, il est jeté en bas ; il remonte et, quand il veut saisir son agresseur, il reçoit, à la tête, un formidable coup de tabouret.

A ce moment, un groupe, qui s'est installé précisément au-dessus de la tribune, et peut-être avec dessein, s'arme de tabourets, bancs, etc., qui sont lancés violemment sur les membres du bureau ; le président, M. Maurice Richard, frappé au front, s'affaisse ; les amis qui l'entourent sont assommés à leur tour, par les individus qui ont élu domicile dans cette partie de la galerie, d'où ils peuvent impunément porter des coups qu'on ne peut leur rendre ; le nommé Joseph Bargin, 4, rue de Steinkerque, qui remplit les fonctions de commissaire, a la figure écrasée sous une banquette énorme qu'on lui a lancée des tribunes ; on le relève, le crâne ensanglanté.

Un homme, à l'air décidé, s'avance vers M. Lisbonne :

— C'est vous qui avez commencé ; on vous a vu !

M. Lisbonne s'en défend.

— Je n'ai pas mis de la soirée le pied dans les galeries, dit-il.

La salle est à moitié vidée par la panique qui s'est produite. Les anarchistes sont probablement en nombre.

— Nous voulons le citoyen Lisbonne, crient-ils ; qu'on le nomme président !

***

Ainsi dit, ainsi fait : le citoyen Lisbonne est nommé président. Avant d'accepter la présidence, il fait cette déclaration :

— Que nos amis soient tranquilles : si un bonapartiste vient faire contre nous la moindre insinuation, je donnerai le signal et nous ferons tout sauter !

Cet incroyable président, ses attributions ainsi réglées, donne la parole à M. Pascal, qui vient, en quelque sorte, présenter ses excuses au parti révolutionnaire, en affirmant qu'il n'a jamais voulu froisser ni les anarchistes ni personne, et déclare enfin que ses amis et lui sont pour les républicains, quels qu'ils soient, contre les anarchistes.

— Alors, citoyen Pascal, de quoi vous plaignez-vous ?

Les anarchistes, maîtres du terrain par la force et la violence, mettent aux voix l'ordre du jour suivant :

« Les bonapartistes, réunis salle Favié, ayant fait des insinuations (?) contre la classe ouvrière, les révolutionnaires les ont expulsés et ont pris place au bureau ; et ce sera là, à l'avenir, leur règle de conduite dans toutes les réunions où les monarchistes essayeront de provoquer la colère populaire. »

La séance est levée, mais le citoyen Crié et d'autres énergumènes occupent encore la tribune ; l'ex-député Lenglé essaie en vain, lui aussi, de se faire écouter.

On se sépare aux cris de : « Vive la Commune ! » et au chant de la *Carmagnole*.

Des débris de toute sorte, du sang, sont répandus sur le parquet. Ce serait moins hideux et moins écœurant, si ce n'était au nom de la liberté.

A la sortie, les voitures sont huées, car elles sont suspectes d'abriter des réactionnaires. On parle de plusieurs blessés.

Les radicaux au Grand-Orient

Les députés de la gauche radicale, de l'extrême gauche et du groupe des indépendants, ont reçu, avant-hier, la convocation suivante :

Paris, 17 juin.

Cher collègue,

Au nom de quelques-uns de nos amis, nous avons l'honneur de vous convoquer à une réunion qui aura lieu dans une des salles du Grand-Orient, 16, rue Cadet, vendredi prochain, 19 juin 1885, à une heure et demie.

MADIER DE MONTJAU, CLÉMENCEAU.

C'est M. Clémenceau qui, depuis longtemps, a eu l'idée de cette réunion, et d'une action commune des députés opposés à la politique de M. Ferry, au point de vue des élections prochaines.

Quelques semaines avant la chute du ministère Ferry, il convoquait à une série de réunions les députés les plus importants des groupes non opportunistes.

MM. Lockroy, Allain-Target, Floquet, Goblet, Sarrien, assistèrent à ces réunions et contribuèrent à former avec MM. Clémenceau et Madier de Montjau une sorte de comité directeur, chargé d'élaborer un programme assez large pour être accepté, non seulement par l'extrême gauche, mais encore par tous les radicaux.

Depuis la formation du ministère Brisson, MM. Floquet, Goblet, Sarrien, Allain-Targé durent se retirer, et le comité se compléta par MM. Achard, Pelletan, Lepère et de la Porte.

C'est M. Pelletan qui, d'accord avec M. Clémenceau, a rédigé le programme.

***

La réunion d'hier, annoncée pour une heure et demie, a commencé seulement à deux heures un quart, dans le temple n° 2 du Grand-Orient. Une soixantaine de députés y assistaient. Nous citerons :

MM. Boysset, Brousse, Cantagrel, Farcy, Loranchet, Courmon, Simonet, Bourneville, Pelletan, Madier de Montjau, Lepère, Salis, Hérisson, Maret.

MM. Tony Révillon, Leydet, Carret, Monteiller, Nadaud, Brelay, Clémenceau, Bizarelli, Delaporte, Bovier-Lapierre, Lefebvre, Rivière, Lagrange, Franconi, Lacote, Brialou, Chavanne, Dubois, Bellot, Vernhes, Lesbaysse, Leglade, Germain Casse, de Lacretelle, Vacher, Maigne.

MM. Desmons, Roques de Filhol, de Heredia, Bauquier, de Lanessan, Giard, Lacroix, Douville-Maillefeu, Duportal, Leporché, Lockroy, Daumas, Remoiville, Saint-Martin, Gaillard, Preverand, Thurigny, Barodet, Maurel, Courmeaux, Georges Périn.

M. Clémenceau et M. Madier de Monjau, avant l'ouverture de la séance, sont venus prier les journalistes qui se trouvaient sur le palier de vouloir bien se retirer « la réunion, ont-ils dit, ne doit pas être publique ».

Voici, néanmoins, le compte rendu aussi complet qu'il est possible, de la séance.

M. Buynat a été nommé président, et Bronsac, secrétaire. Puis, M. Clémenceau a lu le projet de manifeste.

***

Comme nous l'avons déjà dit, ce manifeste a été rédigé par M. Camille Pelletan. Le préambule, très long, combat la politique du ministère Ferry et rappelle qu'elle a eu de déplorables résultats pour le pays.

Puis le manifeste arrive au programme électoral proprement dit, lequel est fort vague, et conçu de telle façon que le plus grand nombre de députés possible puisse y adhérer.

Il comprend :

L'abandon de la politique d'aventures ;

L'impôt sur le revenu ;

Le recrutement de tous les corps élus par le suffrage universel ;

Le service militaire de trois ans.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A la suite d'une discussion assez vive, M. de Douville-Maillefeu a fait ajouter au programme : La diminution des charges publiques.

***

La discussion du manifeste a duré plus de deux heures. La réunion ne s'est séparée qu'après 4 heures 55, et M. Clémenceau a eu beaucoup de peine à faire accepter le programme que plusieurs députés trouvaient trop large.

M. Barodaet, notamment, a fait toutes ses réserves au point de vue de la révision de la constitution.

M. de Lanessan a fait une déclaration très importante au sujet de l'abandon de la politique d'aventures. Il a demandé exactement ce que cela signifiait, déclarant que lui-même était un partisan convaincu de l'expédition de Madagascar, et rappelant que lors des premiers crédits du Tonkin, il ne s'est trouvé que quatre membres de l'extrême-gauche pour les refuser, MM. Henri Maret, Sigismond Lacroix, Gaillard et de Lanessan.

M. Clémenceau a répondu qu'on ne saurait exclure du parti radical les députés qui avaient voté des crédits, soit pour Madagascar, soit pour le Tonkin, et que cette réprobation de la politique d'aventures pouvait être acceptée par tous les républicains sincères.

M. Verhnes a prononcé un discours assez long.

Au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un des membres de la réunion ayant objecté que cette mesure pourrait être mal vue des paysans, M. Leporcher a répondu que le programme était assez large pour que chacun put le commenter comme il lui plairait.

Un certain nombre de députés, MM. Sigismond Lacroix et Maret notamment, n'étaient pas très-satisfaits du caractère trop vague du manifeste, néanmoins, tous les assistants ont signé.

Mais le manifeste ne sera publié que demain, afin de permettre aux députés qui n'assistaient pas à la réunion d'adhérer à ce programme.

Les opportunistes chez M. Scheurer-Kestner

Le comité central opportuniste, constitué en vue des prochaines élections, existe malgré les démentis intéressés qui ont été publiés à ce sujet. La preuve qu'il existe, c'est que les membres ont tenu, hier matin, une réunion nouvelle au siège provisoire, 37, rue de Babylone, chez M. Scheurer-Kestner.

L'ordre du jour de la séance portait constitution d'un comité central d'action, en vue des élections prochaines.

Une question a été d'abord posée aux membres présents, celle de leurs pouvoirs. Avaient-ils mandat d'organiser l'action électorale au profit des candidats opportunistes, sans avoir pris, au préalable, l'avis des intéressés.

Cette question a paru embarrasser les organisateurs de la réunion. Finalement, après une discussion à laquelle M. Ranc a pris une part active et malgré son opinion, on a décidé, qu'avant d'aller plus loin il serait opportun de réunir les groupes républicains de la Chambre et du Sénat, et de les interroger sur l'organisation et le fonctionnement du comité central opportuniste.

Mais l'invitation devait-elle être adressée indistinctement à tous les groupes ? Pouvait-on compter sur le concours des groupes avancés ? Evidemment, il ne fallait pas y songer. Aussi la gauche radicale et l'extrême gauche ont-elles été éliminées sans débat. Une discussion délicate s'est engagée sur le point de savoir si le centre gauche du Sénat aurait voix au chapitre.

Pauvre centre gauche du Sénat, après avoir été exclu du partage des avantages du pouvoir, il n'a tenu qu'à peu de chose qu'il fût mis hier hors de la République ! MM. Develle, Ranc, Devès et Spuller ont bien voulu consentir à oublier l'opposition qu'il a faite dans plus d'une circonstance à la politique opportuniste : on a décidé qu'il serait invité à formuler son avis.

En attendant que les groupes opportunistes des deux Chambres aient fait connaître leur avis, le comité central occulte a résolu de suspendre ses séances. Il les reprendra vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine. Le centre gauche et la gauche du Sénat sont convoqués pour aujourd'hui avant la séance. M. Ranc et M. Jules Ferry se disent sûrs de l'adhésion de l'Union républicaine du Sénat et du concours de l'Union républicaine et de l'Union démocratique de la Chambre.

NOUVELLES DU JOUR

La date des élections

Paris, 19 juin. — Il est fort probable que les élections n'auront lieu qu'après la réunion des réservistes, qui se terminera le 21 septembre.

Les délégués mineurs

Paris, 19 juin. — La commission des délégués mineurs a inséré dans l'article 7 du projet de la Chambre, sur la proposition de M. Pâris, la disposition suivante : « La suspension et la révocation des délégués mineurs sera admise, sur avis motivé des ingénieurs, pour négligence grave ou abus constaté dans l'exercice de leur mandat. Le préfet prononce la suspension. Le ministre révoque. »

Les traités de commerce

Paris, 19 juin. — La commission chargée d'examiner les traités de commerce a approuvé le rapport de M. Trystram sur le traité de commerce avec la Hollande. Elle a également approuvé le rapport de M. Drumel sur le traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie.

Le traité franco-chinois

Paris, 19 juin. — Le ministre des affaires étrangères déposera lundi, sur le bureau de la Chambre et du Sénat, le projet de loi portant ratification du traité de paix avec la Chine.

Ce projet sera suivi du texte du traité et d'un exposé des motifs fort court.

L'affaire Pel

On lit dans la *Nation* :

« Hier soir, la dépêche suivante, écrite en français, est parvenue à M. Dubar, qui a présidé les dernières assises de la Seine :

Bucharest, 18 juin, 5 h. soir.

Dubar, président, Paris.

Attendez. Suis ici. Lettre suit.

Elisa BŒHMER.

» On pense quelle émotion cette dépêche a causé dans les milieux judiciaires.

» Immédiatement, on a télégraphié à Bucharest pour avoir des renseignements.

» A deux heures, ce soir, on n'avait encore rien reçu.

» Sommes-nous en présence d'une mystification, ou est-ce bien réellement Elise Bœhmer qui a télégraphié ? »

Le choléra en Espagne

Madrid, 19 juin. — Une manifestation tumultueuse a eu lieu à l'occasion de la déclaration officielle de l'apparition du choléra. Cris, sifflets, drapeaux noirs arborés, pierres jetées après les gendarmes, voilà le bilan de cette journée. Après une vingtaine d'arrestations, on a réussi à disperser la foule. Le roi insiste pour aller visiter la province de Murcie ; les ministres le dissuadent.

Les prières publiques en Espagne

On lit dans la *Correspondencia de Espana*, du 17 juin :

« Le cardinal archevêque de Valence a ordonné, eu égard aux circonstances, et afin de solliciter de la divine Providence le remède contre les maux présents, qu'à toutes les messes chantées, l'on dise l'oraison *pro vitanda mortalitate*, après celle du Pape, au lieu de l'oraison *pro quacumque necessitate*.

» En outre, les curés ont été autorisés à dire des prières et à organiser des processions dans les endroits où l'autorité locale le demandera. »

Le nouveau cabinet anglais

Londres, 19 juin. — Il se confirme que, bien que le ministère soit depuis hier complet et prêt à accepter le pouvoir, tout peut être remis en question par le refus du cabinet démissionnaire de donner au nouveau cabinet l'assurance formelle que la majorité libérale parlementaire le laissera gouverner jusqu'aux élections.

La réunion du cabinet tenue hier à Downing-Street a accepté l'idée de donner aux conservateurs quelques promesses, mais, tellement vagues et générales qu'elles équivalent à un refus.

On pouvait, depuis quelques jours, prévoir cette attitude de la part du cabinet démissionnaire, qui semble vouloir reprendre le pouvoir, à la première occasion, sans attendre les élections.

En présence de cette situation, le marquis de Salisbury est résolu à décliner la mission qui lui a été confiée, si les négociations commencées hier et poursuivies aujourd'hui avec les libéraux n'aboutissent pas.

On paraît compter de divers côtés sur une intervention de la reine auprès des libéraux, sans le consentement desquels lord Salisbury ne peut pas même essayer de gouverner.

A la Chambre des Communes

Londres, 19 juin. — M. Gladstone, propose aux Chambres de s'ajourner jusque mardi.

M. Labouchère demande s'il est vrai que les tentatives faites pour former un cabinet n'aient pas encore réussi par la raison que lord Salisbury n'a pas obtenu l'assurance de l'appui des libéraux.

M. Gladstone déclare que certaines ouvertures et que certaines demandes lui ont été faites par lord Salisbury. Si la correspondance échangée à ce sujet amène un résultat, ce résultat sera publié. M. Gladstone ajoute qu'il peut dire que lord Salisbury a approuvé également cette publication.

L'ajournement jusque mardi est adopté.

La séance est levée.

Sur demande de lord Salisbury, la Chambre des lords s'est également ajournée à mardi.

La révolte au Pérou

Londres, 19 juin. — Des avis de Lima, reçus par la voie de Glaveston, constatent que le général